



**MINISTÈRE
CHARGÉ
DE L'AUTONOMIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La Ministre Déléguée

Paris, le **13 NOV. 2020**

Nos Réf. : :A – 20-071372

Monsieur le Président,

Vous nous avez alerté par un courrier en date du 5 novembre sur l'enjeu fondamental de garantir l'accès des kinésithérapeutes libéraux au sein des établissements et services médico-sociaux et particulièrement des EHPAD.

Nous tenons à vous assurer que nous avons pleinement conscience de la place majeure que tiennent les kinésithérapeutes dans l'accompagnement des personnes âgées à domicile comme en établissement. La prévention de la perte d'autonomie est un de nos objectifs et ne doit pas être empêchée par la dégradation de la situation sanitaire. Vous êtes, au quotidien, entièrement mobilisés aux côtés de nos aînés pour leur apporter votre soutien et votre expertise et vous représentez un maillon essentiel de la chaîne d'acteurs qui participent à la prévention des maladies, de la dépendance et au traitement des pathologies affectant la mobilité. Nous savons l'importance de votre rôle dans ce combat.

Nous avons beaucoup appris de la première vague et en avons tiré les enseignements. Comme vous le rappelez, nous ne pouvons pas suspendre à nouveau dans les établissements vos interventions auprès des résidents. Nous mettons donc tout en œuvre pour éviter que les conséquences psychiques et physiques du premier confinement ne se reproduisent. A ce titre, et conformément aux décisions entérinées par le Conseil de défense et de sécurité nationale du 28 octobre 2020, nous réaffirmons que les visites des professionnels qui participent au projet de soin sont bien maintenues dans les EHPAD.

Ce principe est inscrit dans le plan de lutte contre l'épidémie de COVID-19 dans les établissements médico-sociaux du 1er novembre. Les kinésithérapeutes peuvent ainsi poursuivre leurs interventions afin d'éviter au maximum des ruptures d'accompagnement qui provoqueraient une aggravation de la perte d'autonomie de la personne suivie. J'ai eu l'occasion de le rappeler récemment aux fédérations du secteur.

Nous attirons toutefois votre attention sur le fait que ces visites doivent impérativement se dérouler dans le strict respect des gestes barrières, sous peine de suspension, et selon l'organisation définie par l'établissement. Si la situation sanitaire de l'établissement est particulièrement dégradée, un encadrement plus fort des visites, voire une limitation temporaire de certaines interventions pourraient être décidées. Nous insistons sur le caractère temporaire de ces mesures éventuelles.

Monsieur Sébastien GUERARD
Président
Fédération Française des Masseurs Kinésithérapeutes
Rééducateurs
3, rue Lespagnol
75020 PARIS

14 avenue Duquesne – 75350 PARIS SP 07
Téléphone : 01 40 56 60 00

Votre entière mobilisation sera cruciale pour protéger la santé de nos aînés et maintenir leur autonomie face à la deuxième vague de l'épidémie. Sachez que nous nous tenons à vos côtés et que nous continuerons de vous soutenir face aux difficultés que vous pourrez rencontrer pendant le confinement. Nous savons pouvoir pleinement compter sur vous et votre engagement total au service de l'autonomie de nos aînés.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.



Brigitte BOURGUIGNON